

**COMMUNE DE CHADENAC  
42 RUE DE LA MAIRIE  
17800 CHADENAC**

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**AMENAGEMENT VRD D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL**

**Rue du pont de la Mardon**

**17800 CHADENAC**

**Procédure adaptée**

En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande  
publique

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**Date limite de remise des offres :**

**Mardi 15 Juillet - 12h00**

## **Article 1. Nom et Adresse de l'entité adjudicatrice**

---

**COMMUNE DE CHADENAC  
42 RUE DE LA MAIRIE  
17800 CHADENAC**

## **Article 2. Objet du marché de travaux**

---

Aménagement VRD du lotissement communal – Rue du pont de la Mardon - CHADENAC (17)

## **Article 3. Description sommaire de l'aménagement**

---

Travaux nécessaires aux travaux d'aménagement VRD, à savoir :

- Terrassements et destructuration des espaces existants,
- Réalisation de voiries, stationnements, espaces piétons et espaces verts,
- Ouverture tranchées techniques et viabilisation en Télécoms,
- Gestion des eaux pluviales,
- Aménagements divers de surface ,
- Mobilier urbain et Signalisation/Marquage.

## **Article 4. Mode de passation**

---

Marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Marché passé en procédure dématérialisée en application des articles R2132-1 à R2132-3 du Code de la Commande Publique.

## **Article 5. Solutions de base et variantes**

---

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire est autorisée :

Maximum cinq variantes sont autorisées.

Aucune variante exigée n'est prévue.

Aucune variante facultative n'est prévue.

Le candidat qui présente une variante doit également remettre une offre entièrement conforme à la solution de base.

### *Prestations supplémentaires éventuelles :*

Aucune prestation supplémentaire éventuelle obligatoire n'est prévue.

Les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour une ou plusieurs prestations supplémentaires éventuelles facultatives.

Maximum 2

## Article 6. Décomposition en tranches ou lots

---

Le marché est réalisé en une tranche et un seul lot.

## Article 7. Critères du jugement des offres

---

Le pouvoir adjudicateur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

N°	Description	Pondération
1	Prix	50
	<i>Règle de trois; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>	
2	Valeur technique	40
3	Délai d'exécution	10
	<i>Le délai d'exécution le plus court reçoit la note maximale de 10/10. Les autres offres reçoivent un malus de 0.05pt par jour ouvré perdu. La clarté du planning est notée sur 5pts. La note totale est notée sur 10pts.</i>	
Pondération totale des critères d'attribution:		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

L'analyse du critère prix se fera sur la base du détail des quantités estimées (DQE) dûment complété par le candidat.

## Article 8. Plateforme de retrait et dépôt des offres

---

Conformément aux articles R.2132-11 et R.2132-13 du Code de la commande publique, les candidats devront obligatoirement transmettre leurs propositions de manière électronique.

### Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

### **Article 9. Date limite de réception des offres**

---

Mardi 15 JUILLET 2025 à 12h00.

### **Article 10. Date de dépôt du marché public**

---

Jeudi 26 JUIN 2025 à 12h00.

### **Article 11. Litiges et différends**

---

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Poitiers

Tél. : 05 49 60 79 19

Fax : 05 49 60 68 09

Email : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Poitiers

Tél. : 05 49 60 79 19

Fax : 05 49 60 68 09

Email : greffe.ta-poitiers@juradm.fr